

Conseil municipal du 17.02.2020

Convocation en date du 07 février 2020

Début de séance 16h

Présent(s) :

Bernard RUAL, Maire

Martine CHASTAGNAC, Christian MADRANGE, Françoise TAVERT, Adjoint

Daniel CHASSEING, Rémi BESNIER, Gérard MORATILLE, , Emilie CHARTAGNAC, Carla LELIEVRE, ,

Laurence TER-HEIDE,

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : Marcelle LAGARDE done procuration à Emilie CHARTAGNAC

Absents

Delphine CLEDAT

Jean-Pierre GOUMONDIE

Etienne ANGLERAUD

Alain SAGE

Bernard RUAL remercie Daniel CHASSEING pour la confiance accordée pour la fin de cette mandature ainsi que l'ensemble du conseil municipal pour le travail accompli, les dossiers traités et leur implication.

1. Offre AMI pour la vente du village vacances de Scoeux

Suite aux appels d'offres une seule offre est parvenue ; celle de Mr et Mme Ducloux pour un montant de 500 000 € pour la partie communale et de 80000€ pour la partie appartenant à Corrèze Habitat..

Le dossier présenté est complet et clair. Il répond à la volonté de partenariat avec les acteurs locaux, de se rapprocher avec le centre sportif de Bugeat .(collaboration débutée lors de l'accueil des jeunes personnes / service civique).

Une évaluation des travaux s'élève à 200 000 € avec une proposition de financement de la part du crédit agricole. (l'investissement sera porté intégralement par l'acheteur).

Après en avoir délibéré, l'ensemble des membres présents accepte la vente auprès de la société Village D+ de Mr et Mme DUCLOUX.

Monsieur Chasseing rappelle la genèse de cette réalisation avec le Dr Nicaud et le soutien de Mr Chirac, alors maire de Paris. Le centre a commencé à rencontrer des difficultés de gestion suite à la suppression des classes vertes de Paris. qui a souhaité des animations de proximité, puis avec CAP famille et Escapade. La commune est capable d'amener des investissements et des subventions même si cela reste de plus en plus difficile .mais n'est pas en capacité d'en assurer l'activité.

La vente à un professionnel du tourisme reste la meilleure solution pour la commune.

2. Délibération pour la désaffectation du Village de Vacances

La désaffectation du bien débute ce jour et jusqu'au 20.03.2020. En conséquence il n'y aura aucune activité durant ce délai.

L'activité reprendra à compter du 20.03.2020

Dans un second temps le bien sera déclassé et sortira du domaine public..

Une promesse de vente sera signée courant mars 2020 avec une signature de vente avant la fin de l'AOT qui court jusque fin avril 2020.

La vente porte sur le village vacances, le centre équestre , les manèges extérieurs et des pâtures La vente laisse une partie boisée de 60 hectares à la commune.

3. Demandes de subventions pour 2020

Mr le Maire précise que le conseil municipal sortant doit voter les demandes de subventions pour les programmes 2020 avant fin février.

DETR pour la voirie communale pour un montant de 120000€

FSIL pour l'aménagement de deux bâtiments photovoltaïques sur la ZA de la Malatie

Une réalisation portée par la société AMARENCO au bénéfice de HOME CLOTURE pour extension et diversification d'activités.

Une autre réalisation aidée par le CD 19 pour installer un chaudronnier.

Estimation 600000€ (bardage, dallage, portes, éclairage, terrassement, aménagement des accès)

CD 19 aménagement des bâtiments photovoltaïques

Mise aux normes du bâtiment Chaumeil pour installer temporairement un chaudronnier estimation 10 000€

FISAC

Création d'une bascule zone de la Malatie

estimation 21 000€ pour la bascule, 25 000€ pour le génie civil) avec une demande de FIZAC et voir si des fonds peuvent être levés par le biais du contrat de ruralité sur appel à projets.

LEADER pour une aire de bivouac à installer sur Scoeux

Proposer des hébergements innovants dans le cadre du tourisme et itinérance sous toutes ces formes et celle à cheval

Connaitre et développer la destination PNR, circuits de rando

Estimation 17 000 € (abri bois, foyer cheminée, toilettes sèches, plateforme pour installer les tentes)

Agence de l'eau Demande de subvention pour l'entretien du cimetière (végétalisation)

4. Adoption du nouveau périmètre Architectes Batiments de France

Une nouvelle géométrie du périmètre est proposé en respectant les parcelles

Après en avoir délibéré , l'ensemble des membres donne un avis favorable à la proposition du nouveau périmètre (cf doc joint)

5. Exonération de la taxe d'aménagement

Suite à l'accord d'agrément pour la construction de 4 logements sociaux, Corrèze habitat demande une exonération de la taxe d'aménagement pour la construction de 3 pavillons au lotissement Magnaval et un logement au lotissement Bardinal

Après en avoir délibéré, l'ensemble des membres donne un avis favorable à la demande d'exonération.

6. Vente de terrain SAUGET

Lors de l'achat de terrain auprès de Mr ARVIS, la famille était intéressée par un parcellaire. L'ensemble de la propriété est achetée par la commune sous réserve de la revente des parcelles souhaitées à la famille SAUGET.

Le parcellaire de xxx hectares sera revendu au prix d'achat.

Après en avoir délibéré, l'ensemble des membres donne un avis favorable à cette transaction.

7. Appel d'offres pour la maison de l'Arbre

L'ouverture des plis est fructueux.

Le montant des travaux /entreprises retenues s'élève à 518 000 € pour un estimatif de 515 414 €.

8. Adhésion au groupement des commandes pour l'achat de l'électricité.

La fédération départementale d'électrification qui selon la loi Energie Climat indique les conditions progressives des tarifs réglementés.

Au 31.12.2020 les tarifs réglementés de vente (TRV) sont supprimés imposant la résiliation des contrats TRV au 31.12. 2021 avec application des règles des commandes selon le code des commandes publiques.

Un groupement de commandes dédié à l'énergie regroupe 1000 membres pour l'attribution des marchés.

En 2020 une nouvelle consultation publique doit se faire pour la commande d'électricité et la fédération propose d'ouvrir cette consultation à d'autres collectivités.

L'adhésion à ce jour est gratuite et se termine le 21.02.2020.

Après en avoir délibéré, l'ensemble des membres décide de ne pas faire adhérer la commune à ce groupement de commandes.

9. Demande de modification des statuts de la COM COM V2M

La COM COM demande une modification de la compétence C1 concernant l'aménagement du site des Bariousses.

En effet ce site comporte l'ancien CCAS la plage, le camping et l'hôtel.

La suppression de cette compétence sera supprimée pour ne laisser que l'ancienne colonie de vacances et non l'ensemble du site.

Après en avoir délibéré, les membres présents donnent un avis favorable à cette demande de modification de statuts.

10. Chamberet , village étape du Tour de France

Le village étape sera installé sur le Champ de Foire. Il accueillera entre 200 et 250 convives.

La société du Tour de France arrivera sur la commune vers 6h pour installer le chapiteau .

Cette structure privée ne sera pas ouverte au public.(caravane, reportages sur les sites traversés, retransmission du Tour...)

Dans l'enceinte fermée du village : dégustation de produits locaux

Réunions avec les associations pour répondre à l'appel à projet d'animations coordonné par le CD 19.(écran géant, fleurissement, fanions, expo, déco des vitrines, buvette, espace de restauration, restauration)

Cette manifestation est un coût de projecteur important pour la commune

11. Questions diverses

Entretien quotidien des WC publics

Réparation du logement de la Poste et de l'Ancienne Trésorerie à prévoir en totalité. Les réparations les plus urgentes seront faites mais ne peuvent pas être satisfaisantes à court terme du fait de la vétusté de la plomberie.

Lotissement CALAIS

L'accès au logement depuis les garages nécessite le scellement des pierres et nécessiterait une rampe d'accès jusqu'aux portes des appartements

Sécurisation de la cuve de gaz.

Arbres à couper

Correze Habitat va être informé de ces besoins de travaux..

Projet d'un point de collecte de vente de viande

Projet porté en partenariat avec la chambre d'agriculture : Mangeons 19 avec 6 points de collecte repartis sur le département en vue de la restauration collective.

Convention entre les producteurs et la chambre d'agriculture

(sur Chamberet : local possible à l'ancienne fromagerie MAsino)